

Liste de contrôle

Chambres froides

(volume supérieur à 10 m³ et température de service inférieure à zéro degré)



Votre personnel et vous-même travaillez-vous en toute sécurité dans les chambres froides fermées?

Afin d'éviter que des personnes ne se retrouvent enfermées dans une chambre froide, des mesures particulières sont nécessaires. Le risque est réduit considérablement si vous contrôlez régulièrement la sécurité d'exploitation des chambres froides.

Les principaux dangers sont:

- mort par congélation en raison de sorties bloquées
- mort par congélation en raison d'une organisation de l'alarme qui ne fonctionne pas
- atteintes à la santé en raison de températures peu élevées

La présente liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter à la dernière page.

Départ de la chambre froide

<p>1 La chambre froide peut-elle être quittée en toute sécurité? (Fig. 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> Chambre froide avec une seule sortie: la longueur du chemin de fuite ne doit pas dépasser 20 m. Deux sorties ou plus: longueur des chemins de fuite de 35 m max. 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>2 La porte peut-elle être ouverte rapidement lorsque le personnel quitte la chambre froide?</p> <ul style="list-style-type: none"> La porte doit s'ouvrir en moins d'une seconde par une seule manœuvre de la main (sans clé ou autre objet similaire, même avec des gants). Les portes à battant(s) et les portes coulissantes actionnées à la main doivent pouvoir être ouvertes à tout moment de l'intérieur (même en cas d'arrêt du chauffage du cadre des portes). Largeur minimale des portes: 90 cm 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>3 Des portes coulissantes manuelles (sans porte à battant supplémentaire) sont-elles installées uniquement si les conditions suivantes sont remplies?</p> <ul style="list-style-type: none"> Les personnes n'entrent que pour peu de temps dans la chambre froide La surface de base est inférieure à 30 m² La chambre froide dispose d'un chauffage du cadre des portes, d'une installation d'alarme et d'un éclairage de secours 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>4 Le débattement des portes est-il dégagé de tout obstacle? (Fig. 2)</p> <p>Pour les portes coulissantes, une protection contre les risques d'endommagement est recommandée.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>5 La chambre froide est-elle équipée d'un dispositif d'égalisation de pression (par ex. soupape d'égalisation de pression)?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>6 Les portes coulissantes à moteur disposent-elles d'une porte à battant(s) (séparée ou intégrée) pouvant être ouverte vers l'extérieur?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>7 Une porte à battant(s) à moteur constituant le seul accès peut-elle être ouverte même si le moteur est en panne?</p> <p>La force manuelle nécessaire ne doit pas dépasser 150 N.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

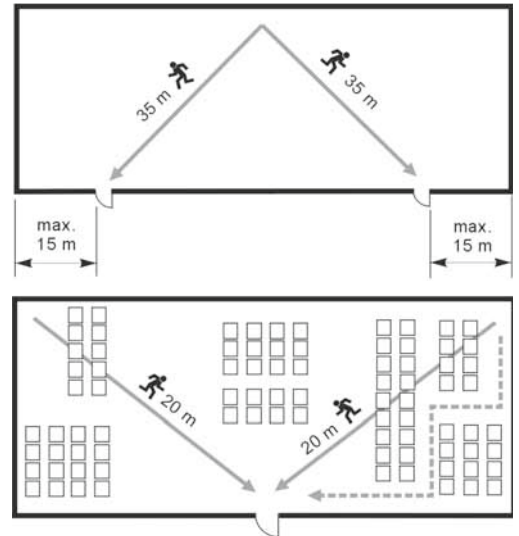


Fig. 1: respecter les distances de chemins de fuite.



Fig. 2: protection contre les risques d'endommagement.



Fig. 3: éclairage de secours (luminescent).

Eclairage de sécurité secours, système d'alarme

<p>8 La porte et le bouton-poussoir d'alarme à utiliser en cas d'urgence peuvent-ils être rapidement trouvés même en cas de panne de courant?</p> <p>Marquage luminescent de la zone de la poignée de la porte et du chemin menant à la sortie de secours.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>9 La chambre froide dispose-t-elle d'un éclairage permanent de secours? (Fig. 3 et 4)</p> <p>L'éclairage de secours doit fonctionner indépendamment du réseau et remplir les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> permettre l'actionnement des portes rendre lisible les indications éventuelles pour l'ouverture de la porte (intensité lumineuse min. de 1-2 Lux) éclairages situés au moins à 2 m au-dessus du sol éclairage monté au-dessus ou à côté de la sortie de secours 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Fig.4: éclairage de secours (électrique).

10 La chambre froide dispose-t-elle d'une installation qui active l'**éclairage** et désactive la **ventilation**? **oui**
 en partie
 non

Solutions possibles:

- détecteur de mouvements
- dispositifs de commutation dans l'espace intérieur

11 La chambre froide dispose-t-elle d'un **interrupteur d'alarme**? (Fig. 5) **oui**
 en partie
 non

- L'interrupteur d'alarme doit être un **bouton-poussoir** lumineux monté près du sol (max. 30 cm).
- Le système d'alarme doit être connecté à un circuit **électrique** d'au moins 12 volts.
- Les **batteries** doivent avoir une durée de service d'au moins 10 h et doivent être équipées d'un chargeur automatique fonctionnant sur le réseau principal.
- Un éventuel **transformateur** doit être alimenté par un circuit électrique différent de celui qui est utilisé pour les autres appareils de la chambre froide.
- Le fonctionnement du système d'alarme ne doit pas être entravé en cas de formation de corrosion, de gel ou de glace sur les surfaces de contact.

12 Le **signal d'alarme** (optique, acoustique) peut-il en tout temps être perçu de l'extérieur et interprété correctement? (Fig. 6) **oui**
 en partie
 non

- Le signal ne doit être interrompu que par une intervention dans la chambre froide.
- La réception du signal d'alarme doit se trouver dans un local où la présence permanente de personnes est assurée.
- Les collaborateurs doivent recevoir une instruction régulière.

13 Si des **agents réfrigérants** (par ex. CO₂) s'échappent, est-il garanti qu'aucune concentration dangereuse ne peut se former dans la chambre froide? (Fig. 7) **oui**
 en partie
 non

Prévoir une détection des gaz avec avertissement optique et acoustique et en assurer l'entretien.



Fig. 5: interrupteur d'alarme lumineux.



Fig. 6: système d'alarme simple.



Fig. 7: système de détection des gaz.

Organisation, formation, comportement

14 L'**efficacité de l'organisation de l'alarme** est-elle périodiquement contrôlée, et les collaborateurs concernés sont-ils régulièrement instruits sur le comportement à suivre en cas d'urgence? **oui**
 en partie
 non

Le contrôle et l'instruction doivent être documentés.

15 A la fin d'une journée de travail, contrôle-t-on si personne n'est resté enfermé dans la chambre froide? **oui**
 en partie
 non

16 Pour les travaux dans les chambres froides, des **vêtements de protection contre le froid** appropriés sont-ils mis à disposition (par ex. gants, veste, pantalon, chaussures)? **oui**
 en partie
 non

Les vêtements de protection contre le froid doivent de préférence présenter les caractéristiques suivantes:

- vêtements d'hiver **respirants**
- **sous-vêtements thermodactyles** (par ex. microfibres, laine de mérinos)
- veste, manteau, gilet de protection contre le froid avec **réflecteurs** (en cas de mauvaise visibilité)
- **coupe-vent** avec des propriétés suffisantes pour les travaux dans le froid à l'extérieur
- gants de protection contre le froid selon la norme EN 511
- **semelles intérieures thermiques** avec feuille d'aluminium pour les chaussures

Cf. la brochure «Travailler au froid», possibilité de commande: SECO (réf. 710.226.f)

17 Les collaborateurs ont-ils la possibilité de se reposer dans un **local chauffé**? **oui**
 en partie
 non

Température °C	Durée max. d'exposition sans interruption (min)	Durée min. de réchauffement (min)
+10 à -5	150	10
-5 à -18	90	15
-18 à -30	90	30
-30 à -40	60	60
sous -40	20	60

Fig. 8: durée de séjour maximale dans les chambres froides.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Plan de mesures: Chambres froides

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)

Si vous voulez nous contacter pour des renseignements: tél. 021 310 80 40–42, fax 021 310 80 49
pour commander: www.suva.ch/waswo-f, fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51

Suva, sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne

Edition: Septembre 2011

Référence: 670181.f